

TRANSPORT SCOLAIRE – 2020-2021

École francophone d'Airdrie

Chers parents,

Veillez trouver ci-dessous des informations utiles pour le service de transport pour l'année scolaire 2020-2021 :

- ✓ Le service de transport reprend le même jour que la rentrée des classes, soit le :
Mardi 2 septembre 2020.
- ✓ La route d'autobus scolaire (heure et lieu d'embarquement) de votre enfant vous sera communiquée **par téléphone** à la fin du mois d'août.
- ✓ Si vous n'avez pas reçu d'appel de la part de votre conducteur d'autobus d'ici le **24 août**, veuillez communiquer avec la compagnie First Student au 403-948-1180.

Il est important d'**aviser l'école, dès que possible, de tout changement** d'adresse ou de numéro de téléphone. Vous pouvez aussi communiquer à ce sujet avec le service de transport à transport@francosud.ca.

Vos responsabilités en tant que parents :

La sécurité des élèves de la maison jusqu'à l'arrêt d'autobus, pendant le temps d'attente, ainsi qu'au retour, depuis l'arrêt d'autobus jusqu'à la maison, est la responsabilité des parents.

Les consignes à respecter sont les suivantes :

- ✓ Arriver **5 minutes** à l'avance à votre arrêt d'autobus.
- ✓ Être **physiquement** à l'arrêt et visible pour le chauffeur (ne pas attendre dans la voiture ou à la maison).
- ✓ Juger si votre enfant est capable de faire le trajet de la maison à son arrêt tout seul ou non.
- ✓ Informer votre enfant de la façon dont il doit réagir si vous n'êtes pas à l'arrêt d'autobus.
- ✓ Les enfants plus jeunes ne devraient pas être laissés sans surveillance à l'arrêt d'autobus.
- ✓ Pour ceux qui possèdent un agenda, inscrire à l'intérieur, le nom de l'enfant, son adresse et le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre pendant la journée. Ceci facilitera la communication en cas d'urgence.

Les élèves de la maternelle doivent être accompagnés d'un adulte au départ et à l'arrivée de l'autobus.

Distance de marche entre votre domicile et l'arrêt d'autobus :

- ✓ **De la maternelle à la 6^e année** : la distance de marche maximale ne dépassera pas 800 mètres.
- ✓ **De la 7^e à la 12^e année** : la distance de marche maximale ne dépassera pas 1 000 mètres (1 km).

Pour toute information complémentaire, veuillez vous référer à notre guide du transport, disponible sur francosud.ca, à l'onglet Parents - Transport scolaire.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous pour une belle rentrée scolaire en toute sécurité!

Le service de transport